



## Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.  
GENERALE

A/40/565

S/17411

21 août 1985

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE  
Quarantième session  
Point 35 de l'ordre du jour provisoire\*  
POLITIQUE D'APARTHEID DU GOUVERNEMENT  
SUD-AFRICAIN

CONSEIL DE SECURITE  
Quarantième année

Lettre datée du 20 août 1985, adressée au Secrétaire général par  
le Représentant permanent par intérim de l'Australie auprès de  
l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint le texte de la déclaration de M. Bill Hayden, ministre des affaires étrangères de l'Australie et membre du Parlement, concernant les mesures qu'a prises le Gouvernement australien à l'encontre de l'Afrique du Sud après avoir étudié les derniers faits survenus dans ce pays.

Je vous serais obligé de bien vouloir en faire distribuer le texte en tant que document officiel de l'Assemblée générale, au titre du point 35 de l'ordre du jour provisoire, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent par intérim,

(Signé) Cavan HOGUE

\* A/40/150.

ANNEXE

Déclaration faite le 19 août 1985 par M. Bill Hayden, ministre des affaires étrangères d'Australie, concernant les mesures prises par le Gouvernement australien à l'encontre de l'Afrique du Sud

Le Cabinet s'est réuni de nouveau aujourd'hui pour examiner la situation en Afrique du Sud comme suite aux décisions adoptées le 12 août concernant les mesures que devait prendre le Gouvernement australien et à la déclaration faite le 15 août par M. Botha, président de l'Afrique du Sud.

Les ministres se sont déclarés gravement préoccupés et vivement déçus de constater à quel point la déclaration du président Botha était négative et peu constructive. Elle n'offre à la majorité du peuple sud-africain aucune promesse de progrès clairs et bien définis vers une société véritablement pluriraciale. On ne laisse guère d'espoir que l'état d'urgence soit levé dans un avenir proche. Elle ne promet pas la libération de Nelson Mandela et des autres détenus politiques qui devraient nécessairement participer à toute négociation avec le Gouvernement sud-africain portant sur les droits des Noirs. En fait, elle ne propose même pas de base crédible permettant aux chefs noirs représentatifs de jouer un rôle réel dans l'évolution politique de l'Afrique du Sud. On a raté ainsi l'occasion de créer l'atmosphère qui aurait pu contribuer à apaiser les violences actuelles en Afrique du Sud.

Les ministres ont été assistés dans leurs débats par M. Birch, ambassadeur d'Australie en Afrique du Sud. Ils ont décidé que M. Birch devait retourner en Afrique du Sud pour que le gouvernement puisse continuer à bénéficier de ses conseils touchant l'évolution de la situation et notamment les mesures que le Gouvernement sud-africain pourrait prendre pour accélérer, comme il s'y est engagé bien haut le programme de réformes.

Ils ont noté que la déclaration du Président de l'Afrique du Sud ne risquait guère d'entraîner de réformes rapides et importantes et que des mesures efficaces sous forme de sanctions économiques globales et obligatoires imposées par le Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies avaient peu de chances d'être prises dans le proche avenir. C'est pourquoi, les ministres ont décidé de confirmer les mesures dont ils étaient précédemment convenus lors de leur réunion du 12 août.

Le gouvernement a décidé en conséquence que, tout en continuant à oeuvrer étroitement avec d'autres gouvernements dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies et du Commonwealth pour prendre des mesures efficaces en vue de promouvoir des changements pacifiques en Afrique du Sud, l'Australie prendra un certain nombre de mesures sélectives dans le domaine économique et dans d'autres domaines en conformité avec les récentes résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU.

Les ministres ont pris les décisions suivantes :

1. Le Ministre des affaires étrangères est chargé d'élaborer une stratégie pour l'action positive à suivre à l'Organisation des Nations Unies concernant l'imposition de sanctions effectives contre l'Afrique du Sud, stratégie qui sera

présentée par le Premier Ministre lors de la prochaine réunion des chefs de gouvernement du Commonwealth à Nassau et qui comprendra notamment les propositions suivantes soumises pour examen à la réunion (et, le cas échéant, à l'Assemblée générale des Nations Unies) et consistant à :

a) Nommer un groupe de personnalités internationales chargé de faire des propositions pour assurer la transition pacifique de l'Afrique du Sud à une société pluriraciale fondée sur le suffrage universel des adultes;

b) Nommer un groupe d'experts internationaux chargé d'étudier le moyen de mettre en oeuvre et de coordonner la suspension de tous nouveaux investissements en Afrique du Sud.

2. Consciente de l'inefficacité de sanctions unilatérales, l'Australie réaffirme qu'elle est prête à oeuvrer à l'Organisation des Nations Unies à l'imposition de sanctions économiques effectives et obligatoires contre l'Afrique du Sud;

3. Elle poursuivra sa politique actuelle en ce qui concerne les relations dans les domaines des sports et de l'aviation civile;

4. Elle maintiendra sans changement sa représentation diplomatique en Afrique du Sud, mais fermera la Commission commerciale australienne à Johannesburg à partir de la fin du mois de septembre 1985;

5. Elle conservera des relations commerciales normales avec l'Afrique du Sud mais évitera de lui fournir une aide publique officielle; le Gouvernement australien décide en outre :

a) D'interdire l'exportation en Afrique du Sud de pétrole et de produits pétroliers, de matériel informatique et de tous autres produits, notamment utilisés par les forces de sécurité sud-africaines; et

b) D'interdire l'importation d'Afrique du Sud de krugerrands et de toutes autres pièces de monnaie frappées en Afrique du Sud ainsi que toutes armes, munitions et véhicules militaires.

6. Tout nouvel investissement du Gouvernement et des autorités australiens en Afrique du Sud est suspendu, à l'exception de ceux qui sont nécessaires au maintien des représentations diplomatique et consulaire de l'Australie en Afrique du Sud;

7. Toutes les banques et autres institutions financières australiennes sont priées de ne plus consentir de prêts, directs ou indirects, à des emprunteurs sud-africains; et

8. Les investissements directs en Australie du Gouvernement sud-africain ou d'organismes en relevant sont interdits.

De plus, pour compléter la décision prise antérieurement par le Gouvernement australien de refuser des contrats de construction à des sociétés à participation sud-africaine majoritaire opérant en Australie, les ministres ont décidé :

- a) D'interdire la passation de tout nouveau contrat supérieur à 20 000 dollars entre le gouvernement et les sociétés à participation sud-africaine majoritaire;
- b) De supprimer toutes facilités d'exportation consenties à ces sociétés par l'intermédiaire de l'Export Finance Insurance Corporation (EFIC), de l'Export Market Development Grant Scheme (EMDGS) et de l'Australian Overseas Projects Corporation (AOPC), ainsi que certaines subventions industrielles;
- c) De limiter au strict nécessaire pour le maintien des représentations diplomatiques et consulaires australiennes en Afrique australe l'achat d'approvisionnements en Afrique du Sud; et
- d) De réduire les ventes de biens et de services du Gouvernement australien à l'Afrique du Sud. Cet embargo vaut également pour les organismes publics sud-africains.

Compte tenu de l'évaluation par le Gouvernement australien de la situation en Afrique du Sud et de la réaction que suscite cette situation sur le plan international, les ministres ont décidé en outre de préparer le terrain en proposant des amendements à la législation pertinente, pour retirer à court terme à l'Afrique du Sud le bénéfice des facilités qui lui sont accordées par l'EFIC, l'EMDGS et l'AOPC et de l'aide au tourisme qui lui est fournie par le Tourism Overseas Promotion Scheme.

Ces mesures sont à replacer dans le contexte de l'action générale menée contre l'Afrique du Sud dans le domaine de l'aviation civile, des échanges sportifs, des affaires et des programmes en faveur de la population noire défavorisée de l'Afrique du Sud. Elles montrent que le Gouvernement australien rejette totalement et catégoriquement l'apartheid et qu'il entend manifester ce rejet de la façon la plus efficace.

Les ministres ont souligné qu'en appliquant ces nouvelles mesures économiques et autres, le Gouvernement australien voulait s'associer aux pressions internationales exercées sur l'Afrique du Sud pour accélérer le processus de réformes et de transformation pacifique en Afrique du Sud. Ces mesures s'inscrivent selon eux dans un processus graduel et progressif, le Gouvernement australien modelant son attitude sur celle du Gouvernement sud-africain face aux aspirations politiques de la communauté noire sud-africaine.

L'Australie souhaite éviter une nouvelle aggravation de la situation en Afrique du Sud et estime que sa politique doit viser à favoriser l'instauration en Afrique du Sud d'une société multiraciale fondée sur le suffrage universel.

